

Décès de l'hon. James Sinclair

LE DÉCÈS DE L'HON. JAMES SINCLAIR

HOMMAGES À L'ANCIEN MINISTRE

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je vous sais gré de me permettre de vous dire le chagrin et le regret que me cause la perte pour notre pays d'un homme qui a assumé son rôle de député à la Chambre des communes avec brio et beaucoup d'efficacité. Je veux parler de l'honorable James Sinclair, décédé hier à Vancouver.

Je signale tout d'abord que nous avons été collègues à la Chambre pendant assez longtemps. Il a été élu la première fois en 1940, et moi en 1942. Nos mandats à tous deux ont duré jusqu'en 1958. C'est à cette occasion que le premier ministre de l'époque, le très honorable M. Diefenbaker, a cherché à conclure une entente pour éviter au Parlement de subir des élections générales, projet contre lequel les deux députés à avoir protesté dans les mêmes termes étaient justement James Sinclair et moi-même.

Ce que je voudrais dire avant tout à son sujet, c'est que ceux d'entre nous qui le connaissaient à ce moment-là savaient qu'il était un député très compétent, un orateur éloquent, capable de se lancer dans des discussions et des débats sans se départir de son esprit de justice. Il est devenu en temps voulu membre du cabinet du très honorable Mackenzie King et, par la suite, du très honorable Louis Saint-Laurent; son mandat, je le répète, a pris fin en 1958.

James Sinclair était très efficace en tant que député. Il a également résolu certains problèmes touchant les droits des députés. Vous serez peut-être surpris d'apprendre que c'est lui qui a fait le nécessaire pour que les députés puissent voyager par avion au cours de leurs déplacements. Ses réalisations ne s'arrêtent pas là. Ceux d'entre nous qui l'ont connu au cours de ses 18 ans à la Chambre se souviendront de lui comme d'un député très compétent, efficace et honnête.

Nous regrettons la perte que doit causer sa disparition au premier ministre, qui est son gendre, ainsi qu'à ses trois petits-fils. Nous leur exprimons nos sincères condoléances. Chacun d'entre nous au Parlement est conscient de ce que ce monsieur a fait à la Chambre des communes et nous nous joignons à tous les Canadiens qui, aujourd'hui, rendent hommage à James Sinclair, dont nous regrettons vivement la disparition.

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, monsieur le Président, j'aimerais faire nôtres les remarques du député qui, lui aussi, est avec nous depuis très longtemps. En toute sincérité, nous pouvons dire que nous partageons ses sentiments. Quand j'ai pris mon fauteuil à la Chambre au début de 1958—j'avais été élu en décembre 1957—je connaissais bien le bon travail accompli par le regretté James Sinclair. J'ai eu l'avantage, comme le vice-premier ministre (M. MacEachen) lui aussi pendant quelque temps, de suivre les débats à la tribune jusqu'à ce que je prenne mon siège à la Chambre. Je n'ai pas observé M.

Sinclair très longtemps, mais assez pour lui vouer ma profonde admiration. A l'instar du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a soulevé cette question, nous offrons nos condoléances à ses survivants et nous pleurons sa perte.

● (1510)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a bien fait d'attirer notre attention sur le décès de l'honorable Jimmy Sinclair, qui a été pendant longtemps député à la Chambre et qui, après son départ, en 1958, a fait une brillante carrière dans l'entreprise privée. Lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre, j'ai eu l'occasion d'observer M. Sinclair s'acquitter de son rôle de ministre. Comme l'a déclaré le député de Winnipeg-Nord-Centre, c'était un homme remarquable et dynamique qui participait aux débats avec un enthousiasme rare, du moins de nos jours, à la Chambre des communes. Évidemment, ses grandes qualités de dialecticien et d'analyste ont ressorti encore davantage, semble-t-il, au cours de la brève période où il a siégé dans l'opposition, soit pendant la courte session de 1957-1958 à laquelle a fait allusion le député du Yukon (M. Nielsen). Je voudrais remonter à cette époque, à l'instar du député, et signaler, comme l'ont fait le député du Yukon et lui, les services qu'il a rendus au Canada et à la Chambre des communes. Je me joins notamment à eux pour exprimer les condoléances de mon parti à son épouse, Kathleen, qui l'a toujours fermement appuyé, pendant sa carrière politique et après, à ses cinq filles, à ses cinq petits-enfants et à son gendre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. SKELLY—LA NÉCESSITÉ D'ADOPTER UNE POLITIQUE DE GESTION DES PÊCHES FONDÉE SUR LA CONSULTATION

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui un certain nombre de pétitions. La première signée par des pêcheurs de la côte du Pacifique, révèle que la plupart de ceux qui s'intéressent à la pêche sur la côte du Pacifique et comptent sur elle pour subsister ne croient plus que le ministère des Pêches et des Océans puisse gérer efficacement et objectivement les pêches sur la côte du Pacifique. Il est donc résolu que le gouvernement fédéral devrait prendre les dispositions suivantes pour procéder à des consultations: établir un comité consultatif composé de représentants élus de divers groupes d'utilisateurs; s'engager à mettre au point une politique de gestion des pêches fondée sur les consultations et le consensus qui s'en dégage.